

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
30 juillet 2020
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 30 juillet 2020, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Indonésie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que, sous la présidence de l'Indonésie, le Conseil de sécurité prévoit de tenir, le mercredi 12 août 2020, un débat public de haut niveau sur le thème « Les pandémies et les défis de la pérennisation de la paix ».

La réunion sera présidée par la Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie, Retno L.P. Marsudi.

Afin d'encadrer le débat sur le sujet examiné, l'Indonésie a établi la note de cadrage ci-jointe (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la République d'Indonésie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Dian Triansyah **Djani**



Annexe à la lettre datée du 30 juillet 2020 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

**Note de cadrage en vue du débat public de haut niveau sur le thème
« Les pandémies et les défis de la pérennisation de la paix »
que le Conseil de sécurité tiendra le mercredi 12 août 2020 à 10 heures**

Contexte

1. Étant à la fois un processus global et un objectif, la pérennisation de la paix n'est pas une tâche aisée pour les pays touchés par un conflit ou sortant d'un conflit. Le défi est d'autant plus grand dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), en particulier alors que les pays doivent parer aux répercussions immédiates de la crise, souvent à des coûts humains et économiques prodigieux, tout en poursuivant leurs efforts de consolidation de la paix et en atténuant les risques nouveaux que la pandémie fait peser sur une paix fragile.
2. Il est d'ores et déjà évident que le problème des pandémies ne peut pas être envisagé sous le seul angle sanitaire. Au-delà de ses effets immédiats sur les plans sanitaire et humanitaire, la COVID-19 risque de creuser les fractures sociales, économiques et politiques préexistantes. Les bouleversements multidimensionnels qu'elle entraîne, auxquels s'ajoutent maints sujets de doléance et de discorde, sont de mauvais augure pour les institutions, la prestation des services, la gouvernance, l'état de droit, la cohésion sociale et le développement durable. La pandémie présente des risques dont on sait qu'ils sont facteurs d'intensification des conflits, comme l'insécurité alimentaire, les discours haineux, la migration de masse, l'instabilité des zones frontalières et l'inégalité d'accès aux biens et services essentiels. Dans certains cas, ces problèmes peuvent entraîner de nouvelles menaces pour la paix et la sécurité internationales, en particulier lorsqu'ils surviennent de part et d'autre de frontières régionales instables.
3. À moins que des mesures efficaces ne soient prises pour apporter un appui aux pays les plus à risque, les acquis difficilement obtenus dans les domaines de la paix, du développement et des droits humains pourraient être réduits à néant. Les accords politiques conclus à grand-peine sont mis à rude épreuve. Les économies sont soumises à de fortes pressions du fait des conséquences de la COVID-19. Selon les prévisions de la Banque mondiale, dans les pays touchés par un conflit, la pandémie devrait plonger 18 millions de personnes de plus dans l'extrême pauvreté.
4. La pandémie a freiné les travaux des entités des Nations Unies, notamment les opérations de maintien de la paix, les missions politiques spéciales et la Commission de consolidation de la paix, et perturbé leurs activités de consolidation de la paix. Ces entités, ainsi que les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, s'efforcent d'adapter leurs opérations pour aider les pays à faire face à la pandémie. Vu l'ampleur du financement versé, il est crucial que, pendant la pandémie, une analyse appropriée des risques soit intégrée à la planification de leurs programmes, laquelle doit également tenir compte des aspects liés aux conflits, afin que les mesures prises n'accroissent pas les clivages sociaux et ne fragilisent pas davantage encore la paix ; au contraire, elles doivent aider les pays à gérer leurs propres risques et à accroître leur résilience aux conflits.
5. Le 1^{er} juillet 2020, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution [2532 \(2020\)](#), dans laquelle il a constaté que la pandémie risquait de réduire à néant les acquis en matière de consolidation de la paix obtenus par les pays en transition et les pays sortant d'un conflit et demandé à toutes les entités compétentes du système

des Nations Unies d'accélérer leurs interventions face à la pandémie, en mettant l'accent sur les pays qui en ont besoin. En effet, le Conseil joue un rôle crucial en favorisant et facilitant une prise en compte appropriée des effets de la COVID-19 dans l'élaboration de stratégies efficaces en matière de consolidation et de pérennisation de la paix. Son attention et son appui sont indispensables à l'examen des répercussions sur la pérennisation de la paix de cette pandémie et de celles qui pourraient suivre.

6. Les crises offrent aussi l'occasion de collaborer pour trouver ensemble des solutions à des problèmes collectifs. La coopération internationale, la collaboration et la responsabilité collective dans le cadre d'un multilatéralisme fondé sur des principes sont essentielles. Le système des Nations Unies peut renforcer les activités de pérennisation de la paix dans le contexte de la riposte à la pandémie de COVID-19 en adoptant une stratégie plus intégrée et plus cohérente, à laquelle devraient participer tous les organes et entités des Nations Unies, ainsi que des acteurs externes (organisations régionales et sous-régionales, institutions financières internationales, secteur privé et société civile, notamment). Une approche faisant intervenir tous les acteurs du système est nécessaire pour prendre en compte les risques multidimensionnels que la COVID-19 fait peser sur la paix. Il faut saisir toutes les occasions qui se présentent pour renforcer la consolidation et la pérennisation de la paix.

Objectif et portée

7. L'objectif du débat public est de permettre aux États Membres d'échanger des vues sur les incidences de la COVID-19 sur la pérennisation de la paix et d'étudier comment apporter un appui plus efficace aux pays touchés par un conflit ou sortant d'un conflit. Il offrira aux États Membres l'occasion de débattre des moyens de renforcer l'action internationale en la matière et des stratégies à adopter à cet effet.

8. À cet égard, les États Membres sont encouragés à faire part de leur appréciation et de leurs vues sur les questions suivantes :

a) Quels sont les défis à court et à long termes que la pandémie de COVID-19 pose à la consolidation et à la pérennisation de la paix dans les pays touchés par un conflit ou en sortant ?

b) Quel concours les opérations de maintien de la paix apportent-elles aux activités de consolidation de la paix pendant la pandémie de COVID-19 ? Comment soutenir davantage ces opérations, politiquement et financièrement, afin de mieux faire face aux défis présentés par la pandémie ? Quelles mesures ces opérations peuvent-elles prendre pour renforcer la résilience nationale et la capacité des pays à absorber les multiples chocs résultant de la COVID-19 ?

c) Que peut faire le Conseil de sécurité, en coopération avec la Commission de consolidation de la paix et d'autres acteurs, à l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies, pour mieux appuyer l'action menée par les pays touchés par un conflit en vue de faire progresser la consolidation et la pérennisation de la paix pendant la pandémie ? Quel rôle le Conseil peut-il jouer en faveur d'une stratégie intégrée et coordonnée des Nations Unies contre la COVID-19 qui inscrirait l'objectif de la pérennisation de la paix dans les travaux consacrés à l'action humanitaire, au développement et à la paix ?

d) Quel rôle les organisations régionales et sous-régionales doivent-elles jouer dans la riposte contre les effets de la COVID-19 dans le contexte de la pérennisation de la paix ? Comment le Conseil de sécurité peut-il collaborer avec elles pour renforcer la consolidation et la pérennisation de la paix avec plus d'efficacité ?

e) Dans un scénario où l'économie mondiale est sous pression, quelles autres manières innovantes d'assurer un financement adéquat, durable et prévisible aux activités de consolidation de la paix faut-il étudier ? Comment renforcer les partenariats entre l'ONU, les institutions financières internationales et le secteur privé pour mobiliser le soutien aux activités de consolidation de la paix ?

f) Quelles sont les répercussions de la COVID-19 pour les femmes dans les pays touchés par un conflit et que faut-il faire pour favoriser leur participation et leur rôle dans la consolidation et la pérennisation de la paix ?

g) À l'issue de l'examen du dispositif de consolidation de la paix de 2020, quelles sont les politiques à court, à moyen et à long termes recommandées pour aider les pays touchés par un conflit à exécuter leurs programmes nationaux de consolidation de la paix et de développement en tenant dûment compte des effets multidimensionnels de la COVID-19 ?

Modalités et exposés

9. Le débat public de haut niveau se déroulera sous la forme d'une visioconférence publique, qui sera présidée par la Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie.

10. Les États Membres et les États observateurs qui ne sont pas membres du Conseil de sécurité seront invités à y participer conformément aux principes énoncés à l'article 37 et pourront le faire, après décision, en présentant des déclarations écrites. Dans ce cas, ils seront invités à envoyer leurs déclarations écrites au Président du Conseil, avant la réunion.

11. Le Conseil de sécurité entendra les exposés des personnes suivantes :

- Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies
- L'ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies Ban Ki-moon
- La directrice du Centre de coopération internationale de l'Université de New York, Sarah Cliffe
